

***Intervention de François Thiéry-Cherrier,  
Secrétaire général de l'UCR-CGT,  
le 11 octobre 2012 à Paris, au nom de l'Inter-UCR***

## **CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FGR-FP et CGT**

***Chers Amis, chers Camarades,***

Ce 11 octobre 2012 marque une étape importante dans le processus de mobilisation des retraités de notre pays.

Dans de nombreux départements de métropole, mais aussi par exemple sur l'île de La Réunion, des mobilisations avec rassemblements et manifestations ont lieu depuis ce matin.

Ces mobilisations ont eu lieu dans un cadre unitaire à six organisations syndicales de retraités : CFDT, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FGR-FP et CGT. Dans cette période, c'est rare pour être souligné.

Le contexte est particulier. Certes, la majorité présidentielle n'est plus la même que l'année dernière à la même époque. Certains nous disent d'attendre ou que manifester ne serait pas la solution.

La crise est présente, mais est-ce de notre faute ?

Ce n'est pas nous les retraités qui avons pris comme slogan « le changement c'est maintenant ». Nous, ce que nous réclamons, c'est une réelle prise en compte de nos revendications sur les questions du pouvoir d'achat, pour une véritable Loi sur l'aide à l'autonomie et sur la question de l'accès aux soins pour les retraités et personnes âgées, mais j'y reviendrai.

Les retraites, femmes et hommes, sont des citoyens à part entière et pas simplement des bulletins de vote.

Quinze millions de retraités ont des attentes fortes, exprimées depuis de nombreuses années. Nous réclamons des changements en profondeur, en clair, une autre politique que celle mise en œuvre sous l'ère Sarkozy.

Nos revendications connues sont au nombre de trois :

### **En premier, la question du pouvoir d'achat.**

Le pouvoir d'achat des retraités subit une perte importante depuis de nombreuses années et, réforme après réforme des systèmes de retraite, la retraite moyenne tous régimes confondus s'établit à 1 245 euros par mois, mais cette moyenne cache elle aussi de fortes inégalités, notamment entre les hommes et les femmes. La retraite moyenne d'une femme représente en effet 53% de celle d'un homme.

Les augmentations des produits alimentaires, le logement, l'énergie, la santé et les autres biens et services ont des impacts de plus en plus importants sur les revenus des retraités.

Le gel du barème de l'impôt, les franchises, les remboursements de médicaments, les dépassements d'honoraires, etc... croissent régulièrement, ce qui a pour effet une baisse régulière du pouvoir d'achat.

**Les organisations syndicales de retraités revendiquent un revenu de remplacement de haut niveau et garanti pour les retraités du privé et du public et demandent :**

- un minimum de retraite des régimes obligatoires qui ne puisse être inférieur au Smic pour une carrière complète ;
- une revalorisation des retraites pour tous, en particulier des basses pensions ;
- un autre mode d'indexation des pensions ;
- le retour de la revalorisation des pensions du régime général et des régimes alignés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

**Les organisations syndicales de retraités revendiquent l'amélioration des pensions de réversion servies par les régimes obligatoires du secteur privé et de la fonction publique.**

**Elles réclament l'augmentation du taux de la pension de réversion dans tous les régimes.**

**Autre revendication : la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées. Pour l'Inter-UCR c'est un enjeu de société.**

**Quelles sont les attentes des organisations syndicales de retraités ?**

- Les organisations syndicales de retraités ont condamné la décision du gouvernement Fillon en 2011 de reporter la réforme du financement de la perte d'autonomie.
- Elles rappellent la nécessité de créer **un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge**, pris en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.
- Elles expriment la nécessité d'un engagement fort de l'État pour aider à financer l'APA et le besoin de donner et conforter de réels moyens aux services d'aides à domicile.
- Les retraités, comme tous les citoyens, attendent de leurs élu(e)s des décisions justes et équitables tenant compte et répondant aux besoins sociaux.

2011 aurait dû voir un projet de loi sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

Une fois de plus, cet enjeu de société, au prétexte d'une crise économique, a été relégué à... plus tard !

Que d'attentes, de réflexions, de propositions au cours des travaux menés en 2011 à tous les niveaux de notre pays, qui ont été flouées par l'abandon de ce projet de loi, promis par le président de la République au cours de son quinquennat.

**Prévenir, soutenir, accompagner dignement la vieillesse est pour nous une revendication que nous sommes bien décidés à faire entendre.**

**Pour les organisations syndicales de retraités :**

- il ne faut pas confondre l'aide apportée à la vie courante d'une personne âgée, avec les aides relevant du confort de vie des familles (service à la personne) ;
- l'amélioration de la prise en charge des besoins des personnes en perte d'autonomie doit évoluer en fonction de leur degré de dépendance.

**Pour les organisations syndicales de retraités, il faut :**

- augmenter le nombre de postes en établissement ou en hébergement à domicile ;
- renforcer la formation des intervenants et garantir leur évolution professionnelle.

**Pour les organisations syndicales de retraités**, il faut augmenter les moyens pour travaux d'adaptation des logements existants ou d'accessibilité des parties communes d'immeuble et maintenir de fortes obligations sur le flux des logements neufs, et les penser évolutifs.

**Les organisations syndicales de retraités revendiquent :**

- une diminution du coût de l'hébergement et du reste à charge des résidents ;
- la socialisation d'une partie du tarif d'hébergement grâce à une contribution supplémentaire versée par la CNSA ;
- la remise à plat de la tarification ;
- l'harmonisation des règles fiscales des établissements d'hébergement.

**Pour les organisations syndicales de retraités**, il faut :

- favoriser la formation des aidants qui échappent au circuit traditionnel de formation ;
- combattre la maltraitance grâce à ces formations ;
- apporter un soutien psychologique et assurer des possibilités d'accueil de jour ou temporaire ;
- ne pas hypothéquer leur carrière professionnelle, en assurant des garanties en termes de protection sociale ;
- prévoir des souplesses d'horaires de travail, en créant un compte épargne temps dédié aux aidants ;
- dégager des moyens permettant un accompagnement et des « structures de répit » pour les aidants familiaux.

**Autre préoccupation : les difficultés d'accès aux soins pour les retraités et personnes âgées.**

Avoir accès aux soins est un droit fondamental. Ce droit doit être effectif pour tous, partout et à tout moment.

Notre système de protection sociale repose sur la solidarité nationale, solidarité entre tous les citoyens, entre tous les travailleurs, entre les actifs et les retraités. Cette valeur de solidarité est à la base de la création de la Sécurité sociale.

Les organisations syndicales de retraités affirment avec force que les principes fondateurs de l'assurance maladie doivent être sauvegardés. Elles dénoncent toutes les atteintes, toutes les remises en cause de ce système solidaire.

Depuis des années, les gouvernements successifs refusent toute augmentation des cotisations patronales. Toutes les décisions arrêtées annuellement par les gouvernements et le Parlement vont dans le même sens : rechercher des économies, en diminuant les remboursements de l'assurance maladie. La liste de ces mesures restrictives est longue : mise en place puis augmentation du forfait hospitalier, création de franchises médicales, déremboursement ou moindre remboursement de certains médicaments, restriction sur les transports sanitaires...

Toutes ces mesures remettent en cause l'égalité de traitement des citoyens face à la maladie. Elles alourdissent les charges des complémentaires santé qui répercutent ces coûts sur les cotisations.

La diminution des remboursements par le régime de base rend la complémentaire santé indispensable ; mais les cotisations ou tarifs d'adhésion aux complémentaires sont de plus en plus élevés pour deux raisons :

- les complémentaires compensent les diminutions de remboursement de l'assurance maladie ;
- les complémentaires sont de plus en plus taxées.

Leurs tarifs augmentent donc régulièrement, d'où le nombre croissant de nos concitoyens qui ne sont plus en mesure de régler la cotisation à leur complémentaire. De plus, les cotisations à certaines complémentaires sont forfaitaires et variables selon la situation familiale, voire selon l'âge de l'assuré. Ces tarifs qui augmentent en fonction de l'âge remettent en cause l'adhésion de personnes âgées au moment où elles en ont le plus besoin.

### **Autre sujet de préoccupation : l'organisation des soins.**

La répartition des professionnels de santé est très inégale dans notre pays ; certaines régions comme la Région Parisienne ou le Sud de la France sont bien dotées, que ce soit en médecins généralistes ou en spécialistes. Par contre, le Nord, le Centre de la France entre autres, ont des besoins criants. A l'intérieur de chaque région, la répartition est également très irrégulière : les zones rurales, les zones montagneuses, certains quartiers urbains difficiles sont très mal dotés.

Cette pénurie de professionnels sur certains territoires entraîne de fortes inégalités dans l'accès aux soins, surtout pour les personnes âgées qui ont des difficultés de déplacement.

La loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires) a mis en œuvre une carte hospitalière qui entraîne une centralisation excessive des centres hospitaliers au détriment des hôpitaux de proximité. Beaucoup ont été conduits à fermer définitivement, diminuant encore l'offre de soins et entraînant le départ ou le non remplacement de nombreux médecins.

Le nombre des médecins, et en particulier des spécialistes, qui n'appliquent pas les tarifs définis dans les conventions et qui pratiquent des dépassements d'honoraires est en constante augmentation. Ces dépassements d'honoraires, mal remboursés ou non remboursés, aggravent le reste à charge des patients. Certains malades reportent des soins, voire des interventions pourtant indispensables, ne pouvant répondre aux exigences financières de certains médecins.

### **Face à cette situation, les propositions des organisations syndicales de retraités.**

**Les organisations syndicales de retraités réaffirment avec force leur attachement à notre système de santé et à la Sécurité sociale, reposant sur la solidarité entre tous les citoyens, travailleurs, demandeurs d'emplois, retraités.**

Elles exigent :

- la fin du désengagement de la couverture de base assurée par la Sécurité sociale ;
- la réduction du reste à charge supporté par les malades, la suppression des franchises médicales et du forfait hospitalier, l'arrêt des déremboursements des médicaments et du transfert vers les complémentaires santé ;
- l'amélioration des aides permettant à tous, et en particulier aux retraités, d'avoir une complémentaire santé ;

- des mesures incitatives à l'égard des médecins afin de favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé ;
- le maintien et le développement des services hospitaliers publics de proximité ;
- l'arrêt des dépassements d'honoraires et le respect des conventions médicales.

**Elles demandent que des mesures concrètes et rapides soient prises afin de renforcer notre système de protection sociale solidaire.**

Nous sommes nombreux aujourd'hui à Paris, comme en province, pour dire haut et fort ce que veulent des millions de retraités.

Cette journée doit servir de tremplin, les retraités ne doivent pas être « les pigeons » de la crise. Partout en Europe, ils manifestent, ils revendiquent des politiques correspondant à leur légitime attente en Grèce, au Portugal, en Espagne, en Italie, en Angleterre. A ce sujet, nous avons reçu un message de soutien de nos camarades italiens de la CGIL.

Dans toute l'Europe, les retraités revendiquent une solidarité intergénérationnelle.

Nous, retraités français, refusons l'opposition dans laquelle certains veulent nous entraîner : jeunes-vieux, actifs-retraités.

Ne lâchons rien !

Au-delà de nos différences, restons unis, combatifs, inventifs pour une société juste, égalitaire et fraternelle.

Faisons connaître nos propositions au-delà de nos rangs !

Rien, ni personne, ne peut ou pourra empêcher les retraités de prendre la parole !

Notre combat sera long, nous le savons, nos revendications sont justes et nous sommes déterminés à les faire aboutir pour améliorer les conditions de vie des retraités et personnes âgées.

Merci encore d'avoir répondu présent à notre appel aujourd'hui, demain notre combat continue.